



Motion - Pour un encouragement à la participation des familles à la vie politique communale

Remboursement des frais de garde pour les membres du Conseil communal.

Dans l'optique de faciliter l'investissement des citoyennes et citoyens Romanellois dans le travail du Conseil communal durant la prochaine législature, nous avons le plaisir de vous présenter cette motion.

Contexte et enjeux

La difficulté croissante à trouver des candidats pour siéger au conseil communal n'est un secret pour personne. Cette problématique s'explique selon nous par plusieurs facteurs : l'évolution des modes d'engagement, la conciliation entre vie professionnelle et familiale, et les contraintes pratiques liées à la participation politique.

Notamment, les contraintes logistiques et financières liées à la garde d'enfants représentent un frein majeur, affectant particulièrement les jeunes parents et les familles monoparentales et contribuant ainsi à la sous-représentation des femmes dans les instances politiques locales.

Position municipale et nécessité d'agir

Suite au postulat déposé en décembre 2022 par Madame la Conseillère Chloé Corthésy, la Municipalité a fourni une analyse détaillée dans son rapport n°33/2023. Si elle reconnaît la légalité d'une telle mesure, elle ne croit pas en son utilité, doutant que sa mise en place puisse avoir un effet sur l'implication des citoyennes et citoyens, et arguant que seules les grandes villes auraient besoin d'une telle mesure, pour cause d'un engagement plus exigeant dans celles-ci.

Cette position nous semble reposer davantage sur des appréciations subjectives que sur des éléments factuels, c'est pourquoi nous proposons de remettre le sujet sur le tapis.

Bénéfices attendus

Nous sommes convaincus que l'introduction d'un système de remboursement des frais de garde permettra :

- **D'améliorer la représentativité** : en encourageant la participation des jeunes parents, notamment des femmes ;
- **De lever les barrières financières** : en évitant que les coûts de garde dissuadent l'engagement politique ;
- **De moderniser notre démocratie locale** : en adaptant nos pratiques aux réalités familiales contemporaines ;
- **De renforcer notre attractivité** : en facilitant le recrutement de nouvelles conseillères et nouveaux conseillers pour la prochaine législature.

Proposition concrète

En s'inspirant des bonnes pratiques déjà mises en œuvre dans d'autres communes vaudoises, comme Nyon, Vevey, Renens ou Lausanne, et en tenant compte des recommandations municipales, la présente motion demande l'introduction d'un système de remboursement des frais de garde selon les modalités suivantes :

Bénéficiaires et conditions possibles

- Membres du Conseil communal ayant des enfants de moins de 12 ans révolus
- Potentielle extension aux frais de garde de proches aidants (comme recommandé par la Municipalité dans son rapport)
- Garde assurée par une personne externe au foyer (à l'exclusion des parents ou grands-parents de(s) enfant(s) ainsi que des personnes vivant sous le même toit)
- Remboursement possible pour les séances plénières du Conseil communal, des commissions ad hoc ou permanentes, des séances du Bureau
- Durée effective de la séance majorée pour les déplacements
- Demande préalable auprès du secrétariat du Conseil.

Nous ne souhaitons pas aller plus en détails dans cette motion, mais les modalités administratives et financières pourront être étudiées en commission si la motion est acceptée.

Demande des motionnaires

Par la présente motion, nous visons à ce que le Conseil communal :

1. **adopte le principe** du remboursement des frais de garde pour ses membres ;
2. **charge le bureau du Conseil** de mettre en place une commission fixant les modalités pratiques ;
3. **intègre cette mesure** dans le prochain préavis sur les indemnités du Conseil communal ;
4. **adapte le budget de fonctionnement** en conséquence.

Nous pensons que cette motion mérite d'être renvoyée en commission pour discussion approfondie et rapport au Conseil communal.

Notre Commune pourrait être exemplaire en matière d'égalité des chances et d'accès à la participation politique, et nous croyons que l'arrivée de la prochaine législature est l'occasion parfaite pour s'y engager.

Nous vous remercions de votre attention et de votre soutien à cette motion.

Romanel-sur-Lausanne, le 9 octobre 2025

